



# Commune de THELOD CONSEIL MUNICIPAL COMPTE-RENDU DE SEANCE

Séance du 07 octobre 2020 à 20 heures 30 minutes  
SALLE POLYVALENTE

**Présents :**

Mme BONNET Isabelle, M. GOBETTI Valentin, M. GODEFROY Denis, Mme GUENAT Guylène, M. GUIRKINGER Fabien, Mme HOGNON ISABELLE, M. MEYER Bruno, M. PERRIN Fabrice, Mme ROTHON Anne-Marie, Mme SIEGEL Marie Laure

**Procuration(s) :**

M. DELEAU Philippe donne pouvoir à M. PERRIN Fabrice

**Absent(s) :**

**Excusé(s) :**

M. DELEAU Philippe

**Secrétaire de séance** : M. MEYER Bruno

**Président de séance** : Mme ROTHON Anne-Marie

**1 - Approbation compte rendu du 8/07/2020**

VOTE : Adoptée à l'unanimité

**2 - Autorisation de rajouter deux délibérations**

Madame le Maire propose de rajouter deux délibérations à l'ordre du jour :

- CCMM : gouvernance PLUI
- Loyer impayé, clause résolutoire

VOTE : Adoptée à l'unanimité

**3 - Délibération 2020/25 : Renouvellement des membres AFR**

Mme le Maire rappelle que le bureau de L'Association Foncière de Remembrement de la commune de Thélod est élu pour 6 ans et est composé :

- a) parmi les propriétaires :
  - 4 propriétaires désignés pour six ans par la chambre d'agriculture
  - 4 propriétaires désignés pour six ans par le Conseil Municipal
- b) le Maire de la Commune de Thélod ou un conseiller municipal désigné par lui
- c) le directeur départemental des territoires de Meurthe et Moselle ou son représentant.

Le bureau est renouvelable cette année, il convient au Conseil Municipal de désigner 4 membres parmi les propriétaires.

Madame le Maire informe également que les membres sortants sont candidats :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal nomme :

DELEAU Philippe  
VAUTRIN Hubert  
LIZER Pierre  
GUENAT Philippe

VOTE : Adoptée à l'unanimité

#### **4 - Délibération 2020/26: Nomination correspondant défense**

Par une circulaire du 26 octobre 2001, le Ministère de la Défense a décidé la mise en place d'un "correspondant défense" parmi les membres du Conseil Municipal, en charge des questions de défense dans chaque commune.

Cette désignation s'inscrit dans la volonté de l'Etat de développer les relations entre les services des forces armées, le Ministère de la défense, les élus et les concitoyens. Le correspondant défense a vocation à devenir un interlocuteur privilégié pour la Défense.

Il sera destinataire d'une information régulière et sera susceptible de s'impliquer dans la réserve citoyenne et de s'occuper du recensement.

Il appartient au Conseil municipal de désigner ce délégué.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal nomme :

Philippe DELEAU

VOTE : Adoptée à l'unanimité

#### **5 - Délibération 2020/27: CCMM gouvernance PLUI**

Madame le Maire rappelle la charte de gouvernance pour le PLUI co-construit par les communes et l'intercommunalité qui prévoit un représentant titulaire et un représentant suppléant par commune.

Il convient donc de désigner ces représentants, madame le maire propose :

représentant titulaire : Anne-Marie ROTHON

représentant suppléant : Bruno MEYER

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte cette position.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

#### **6 - Délibération 2020/28 : Adhésion site internet**

Madame le Maire rappelle le projet de création d'un site internet pour la commune, et informe que l'Association des Maires de Meurthe et Moselle propose ce service comprenant la mise à disposition d'une maquette élaborée de site internet, son hébergement et sa maintenance.

Madame le Maire présente la convention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Accepte cette adhésion
- Ouvre les crédits au compte 6188
- Autorise Mme le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

#### **7 - Délibération 2020/29: ONF programme de coupes**

Mme le Maire présente le programme de coupes d'hiver 2021 dans les parcelles 16, 17, 17il, 14il, 15il proposé par l'Agent ONF.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve l'État d'Assiette des coupes de l'année 2021 présenté
- Pour les coupes inscrites, fixe comme suit la destination des coupes de l'exercice 2021

#### **la vente des futaies des coupes façonnées et bois de chauffage réservé aux particuliers.**

- Fixe comme suit les diamètres de futaies à vendre :
  - essences : toutes
  - diam minimum à 1.30 m 35 cm
- Autorise la vente par l'Office National des Forêts des grumes aux ventes groupées, toute vente amiable, y compris dans le cadre des contrats d'approvisionnement, faisant l'objet d'un avis conforme du Maire.

pour les autres produits :

- Partage sur pied entre affouagistes;
- Désigne comme bénéficiaires solvables : Fabien GUIRKINGER, Fabrice PERRIN, Denis GODEFROY qui ont déclaré accepter ces fonctions et de se soumettre solidairement à la responsabilité déterminée par l'article L.243-1 du code forestier et de la pêche maritime.
- Décide de répartir l'affouage par feu
- Fixe la taxe d'affouage à 12€ le stère

VOTE : Adoptée à l'unanimité

**8 - Délibération 2020/30 : Modifications budgétaires**

Madame le Maire informe qu'il y a lieu de créer des ouvertures de crédit pour intégrer des dépenses en investissement et notamment l'inscription dans l'inventaire :

- des frais de publication suite au remembrement.
- et les frais encourus pour la mise en place du PLU.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal ouvre les crédits suivants en écriture d'ordre, sachant que tous ces travaux ont été réalisés,

pour les frais de publication :

Dépenses	2315	041	748.26 €
Recettes	2033	041	748.26 €

Intégration PLUI

Dépenses	202	041	530.92 €
Recettes	2033	041	530.92 €

VOTE : Adoptée à l'unanimité

**9 - Délibération 2020/31: Gestion des friches en zone urbaine**

Madame le Maire informe des courriers adressés aux propriétaires de friches en zones urbaines dont certains sont restés sans suite et avise qu'il convient de mandater une entreprise pour défricher à la charge des propriétaires.

Il convient d'ouvrir les crédits en dépenses de fonctionnement pour le règlement du prestataire et en recettes pour la refacturation aux propriétaires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Accepte cette proposition
- Décide d'ouvrir des crédits à l'article dépense 6042 et recette 70878 pour un montant de 6 000 €.
- Autorise Mme le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

**10 - Délibération 2020/32: loyer impayé, application de la clause résolutoire**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le locataire du 15 Grande Rue est défaillant concernant le paiement de ces loyers.

Le bail de location contient une clause résolutoire en cas de non- paiement.

Le Conseil Municipal :

- Autorise Madame le Maire à engager une procédure d'expulsion
- Charge Madame le Maire de mettre en œuvre une procédure par voie d'huissier par rapport à la clause résolutoire et d'informer le comptable public.
- Donne l'autorisation à Madame le maire de signer tous les documents afférents à ce dossier.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

## 11 - Délibération 2020/33 : Droit de Prémption

Madame le Maire rappelle les maisons en vente à notre connaissance :

- 65 rue du Faubourg Saint Antoine,
- 3 Grande Rue
- 141 rue de Lavaux
- 59 Grande Rue
- 153 rue du Faubourg Saint Antoine

Et rappelle que le droit de prémption peu être exercé si la commune a des projets d'utilité publique.

N'ayant aucun projet urbain dans l'avenir prochain, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- Ne pas exercer le droit de prémption sur ces biens.
- Délègue la décision du droit de prémption à Madame le Maire.

Mr Bruno MEYER n'a pas pris part au vote.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Fin de séance: 21h50